**STATIONNEMENT ET CIRCULATION**

**Avenue du Grand Port**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, la circulation est alternée du **67 au 80 avenue du Grand Port** jusqu’au 29 mars de 7h30 à 17h30.

La zone de travaux est confinée par des barrières jointives interdisant l’accès du public.

La vitesse sur l’emprise de chantier est réglementée à 30 km/h.

La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé.

Le stationnement est interdit.

La circulation est autorisée à contresens pour les riverains en fonction de l’avancement et des contraintes de chantier sur la rue Boyd.